Habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la Maîtrise d'Oeuvre en son Nom Propre (HMONP)

Certifiante | Formation continue

Réf. : 1904424F — Mise à jour : 1 juillet 2026

Organisme responsable : **ENSAB**

Présentation de la formation

Objectifs

La formation à l'HMONP a pour objectif l'acquisition, l'approfondissement, l'actualisation des connaissances de l'architecte diplômé d'État dans trois domaines spécifiques
Les responsabilités personnelles du maître d'œuvre : la création et la gestion des entreprises d'architecture, les principes déontologiques, les questions de la négociation de la mission (contrat, assurances...), les relations avec les partenaires (co-traitance...), la gestion et les techniques de suivi du chantier
L'économie du projet : la détermination du coût d'objectif, les liens avec les acteurs (économiste, bureaux d'études techniques, entreprises, etc.)
Les réglementations, les normes constructives, les usages, etc.

Programme

Enseignements théoriques, pratiques et techniques et une mise en situation professionnelle encadrée de 6 mois minimum à temps plein (sous réserve de la validation des acquis) dans une structure exerçant l'activité de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Niveau Master, ingénieur - Bac +5 et plus	**Niveau Master, ingénieur - Bac +5 et plus**

Liste des certifications

Habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre
Code RS : 6535

Métiers associés

K1802 — Développement local
F1101 — Architecture du BTP et du paysage

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2335529S	Mixte	RENNES	01/09/2026	30/09/2027

Source : GREF Bretagne #1904424F